

Synthèse du bureau du Cnis du 15 décembre 2022

Le bureau du Cnis s'est déroulé en présentiel à Bercy sous la présidence de Patrice Duran.

Luc Brière, chef du SSM Collectivités locales à la Direction générale des collectivités locale a présenté l'activité du SSM, qui a su tirer parti des réflexions menées dans le cadre du Cnis, en distinguant les travaux permanents des évolutions récentes ou à venir. Les travaux historiques portent sur les finances et la fiscalité locales, le suivi des agents de collectivités locales, des élus locaux et des intercommunalités. Outre les travaux en cours d'enrichissement des données de base, l'accent est notamment mis sur les études pour analyser les disparités au sein des collectivités, dans le contexte des crises sanitaires et énergétiques. Les outils évoluent : le portail open-collectivites.fr facilite l'accès à des informations déjà disponibles, en complément des plateformes / sites existants ; les collectivités mettent à disposition leurs propres données sur www.opendatafrance.net ; l'application Aspic-Banatic de suivi des intercommunalités est refondue et mise à jour en temps réel.

Les questions ont porté sur de nombreux aspects du diagnostic et la richesse de l'information mise à disposition. Sur l'articulation des travaux du SSM avec ceux de l'Observatoire des finances et de la gestion publique locales (OFGL), Luc Brière a précisé qu'ils sont complémentaires et coordonnés, l'observatoire ayant accès à des données plus fines et reprenant des avancées méthodologiques produites par le SSM. L'Autorité de la statistique publique, qui il y a quelques années avait souligné le manque d'information sur les collectivités locales, suit les avancées et s'intéresse notamment aux dépenses par fonction. Quant à l'impact de l'inflation sur les structures, il est approché par l'évolution de la part des dépenses énergétiques, qui sont isolés dans le plan comptable. Les collectivités sont de plus en plus souvent présentes sur les marchés financiers et un suivi des dettes toxiques est réalisé, par entité. Dans plusieurs régions, la Cour régionale des comptes a signé une convention avec la direction régionale de l'Insee pour évaluer les actions des collectivités locales.

Les présidents présents, Jean-Christophe Sciberras, Gianluca Orefice, Xavier Timbeau et Antoine Bozio ont ensuite présenté l'**activité de leur commission**. En l'absence des autres présidents, il n'a pas été fait de compte rendu des travaux de leurs commissions, qui sont retracés dans le bilan 2022 du Cnis. La discussion a notamment porté sur le besoin de mesures observables, en complément de la modélisation, pour estimer correctement l'efficacité des politiques en faveur des économies d'énergie et de la transition écologique ; besoin de mesurer le lien entre conditions de travail et santé pour rendre le débat plus factuel ; rôle que la statistique publique peut jouer pour mieux valoriser un outil longitudinal européen comme l'enquête Share en France.

Françoise Maurel a présenté un projet pour les **orientations du Cnis pour 2023**. Elle a rappelé les modalités de la concertation au sein du bureau puis du Conseil, telles qu'elles ont été débattues lors de la dernière assemblée plénière, début 2022, afin que chacun puisse réagir à ces orientations et proposer des amendements en temps voulu. Pour 2023, les orientations proposées sont les mêmes que l'an dernier, même si la description de chacune tient compte des travaux réalisés entre-temps. S'ajoute une orientation inspirée des échanges au sein du Conseil qui a souhaité qu'on facilite la communication des travaux du Cnis jusqu'à toucher un public de non spécialistes.

Un premier bilan du moyen terme en cours (2019-2023) a été présenté par Dominique Francoz, reprenant les avis généraux, les différentes occasions d'en débattre en commissions ou en colloque du Cnis depuis 2019, ainsi que les avancées du SSP en rapport avec ces avis depuis le début du moyen terme. La consultation publique et les auditions prévues en 2023 pour préparer le prochain programme de moyen terme (2024-2028) demanderont aux participants d'indiquer si les avis ont été de leur point de vue suffisamment suivis d'effet, s'ils sont toujours prioritaires pour les cinq prochaines années ou quels sont les thèmes à privilégier désormais. Le directeur général de l'Insee a conclu la séquence en rappelant que depuis 2019, la période avait été riche en événements et crises, mais que cela n'avait pas empêché ces nombreuses réalisations.

Jean-Luc Tavernier a présenté les **actualités du service statistique public** au cours des derniers mois. Il a évoqué les discussions en cours sur les projets de règlements européens : pas de consensus entre Etats membres sur Esop (population) dont on ne comprend pas l'utilité de toutes les demandes ; sur les comptes économiques de l'environnement, les discussions s'annoncent difficiles sur l'obligation de produire des comptes monétaires des services rendus par les écosystèmes, car aucune méthode ne fait consensus pour effectuer cette conversion monétaire ; sur la révision du règlement n° 223 (« loi statistique ») le rapport d'analyse d'impact est en voie d'être finalisé et on attend un texte de la Commission pour début 2023. Concernant la crise en Ukraine, Eurostat demande aux Etats membres des remontées régulières d'indicateurs sur les flux mensuels de migrants ukrainiens, sur l'énergie et le commerce extérieur. La prise en compte dans l'indice des prix harmonisé (IPCH) des mesures de compensation de la hausse des prix de l'énergie fait l'objet de discussions (en France, la remise à la pompe est intégrée dans l'IPCH mais pas le chèque énergie, car il n'agit pas sur les prix).

Le SSM Défense est désormais une sous-direction du ministère des Armées et voit ses missions et ses moyens sensiblement augmenter ; le SSM Justice se réorganise à la suite du rapport d'inspection de février 2022 ; le SSM Sécurité intérieure poursuit sa montée en charge, en lien avec l'ensemble des thématiques à couvrir.

Les usages statistiques et à des fins de pilotage de la DSN, dans le champ du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle, font l'objet d'une mission conjointe d'inspection Insee-Igas dont les conclusions sont attendues prochainement. La DSN devient la source principale sur la connaissance de l'emploi, des temps de travail et des salaires et il est nécessaire d'identifier les principaux indicateurs produits à des fins d'information générale ou de pilotage opérationnel. De nouvelles statistiques sur la crise énergétique, la souveraineté et l'indépendance énergétique de la France, mais aussi sur la sobriété sont produites tant côté ménages que entreprises. L'Insee collecte ce mois-ci (décembre) une enquête expérimentale portant sur les prix moyens futurs des contrats qui seront proposés par les 40 fournisseurs d'électricité aux entreprises, afin de documenter les hausses de prix qu'elles vont connaître en 2023, par segment de clientèle. A signaler aussi un colloque international de la Drees sur le non-recours aux prestations sociales, phénomène qui dépasse fréquemment 30 % en France, mais aussi en Europe.

Les questions ont porté sur la mesure de l'indice des prix et le défi de suivre l'ensemble des offres auxquelles souscrivent les ménages (tous n'étant pas sous le bouclier tarifaire...). La procédure d'urgence suivie pour préparer l'enquête auprès des fournisseurs d'électricité est exceptionnelle et les instances du Cnis et du label ont fait preuve d'une grande réactivité.

Roxane Silberman a signalé que **l'Esac va rendre un avis sur le règlement Esop et un autre sur la révision du règlement n° 223**, afin notamment de demander à ce que les utilisateurs (et l'Esac) soient partie prenante à part entière de la préparation des nouveaux textes statistiques. Le point plus complet prévu à l'ordre du jour est reporté au bureau de mars, faute de temps. Françoise Maurel indique qu'en 2023 est prévu un exercice européen, conduit par Eurostat avec des pays volontaires, de revue de priorités (*Priority settings*) sur le domaine des statistiques de santé. La France y participe via la Drees. Dans ce cadre une consultation d'utilisateurs nationaux sera organisée au sein du Cnis, dont les modalités seront précisées ultérieurement.

Au chapitre des **actualités du Cnis**, Patrice Duran a indiqué que pour l'assemblée plénière du 24 janvier prochain deux thèmes ont été choisis pour alimenter les réflexions sur le rôle de la statistique publique : les enjeux statistiques du suivi de la crise énergétique et de ses impacts sur notre économie ; un point sur « la grande démission » et le fonctionnement du marché du travail dans la période récente.

En 2023, année de préparation du moyen terme, les rapports de plusieurs groupes de travail sont attendus (discriminations, NAF, produits phytopharmaceutiques). **Le 7 mars aura lieu le colloque sur la mesure de la transition écologique**, dont le programme est en ligne sur le site du Cnis. Après la vision d'un grand témoin (Pierre Veltz), des sessions seront autant de focales pour décrire les besoins et les contraintes : macroéconomique d'abord, en termes d'activité et de bien être (plus seulement de taux de croissance) ; pour les entreprises ensuite dont les objectifs doivent changer pour intégrer ces nouvelles valeurs ; et bien sûr pour les ménages dont les comportements doivent évoluer, à condition que les efforts demandés soient considérés comme justes et proportionnés. Une table ronde centrée sur les défis en termes d'innovation que pose la transition écologique à la statistique publique sera présidée par Xavier Timbeau, avec des experts : climatologue, économiste, statisticien et think tank.